

Situation actuelle du régime des artistes auteur·trice·s

MDA AGESSA Aucun contrôle sur le régime depuis 4 ans - plus d'élections - pas d'action sociale pendant 2 ans - accès personnalisé aux auteur·e·s de plus en plus restreint. Pas de prise en compte des activités accessoires pour les assujetti·e·s.

AGESSA Pas de cotisation vieillesse (système inefficent inique de rachat), pas de N° d'ordre des assujettis.

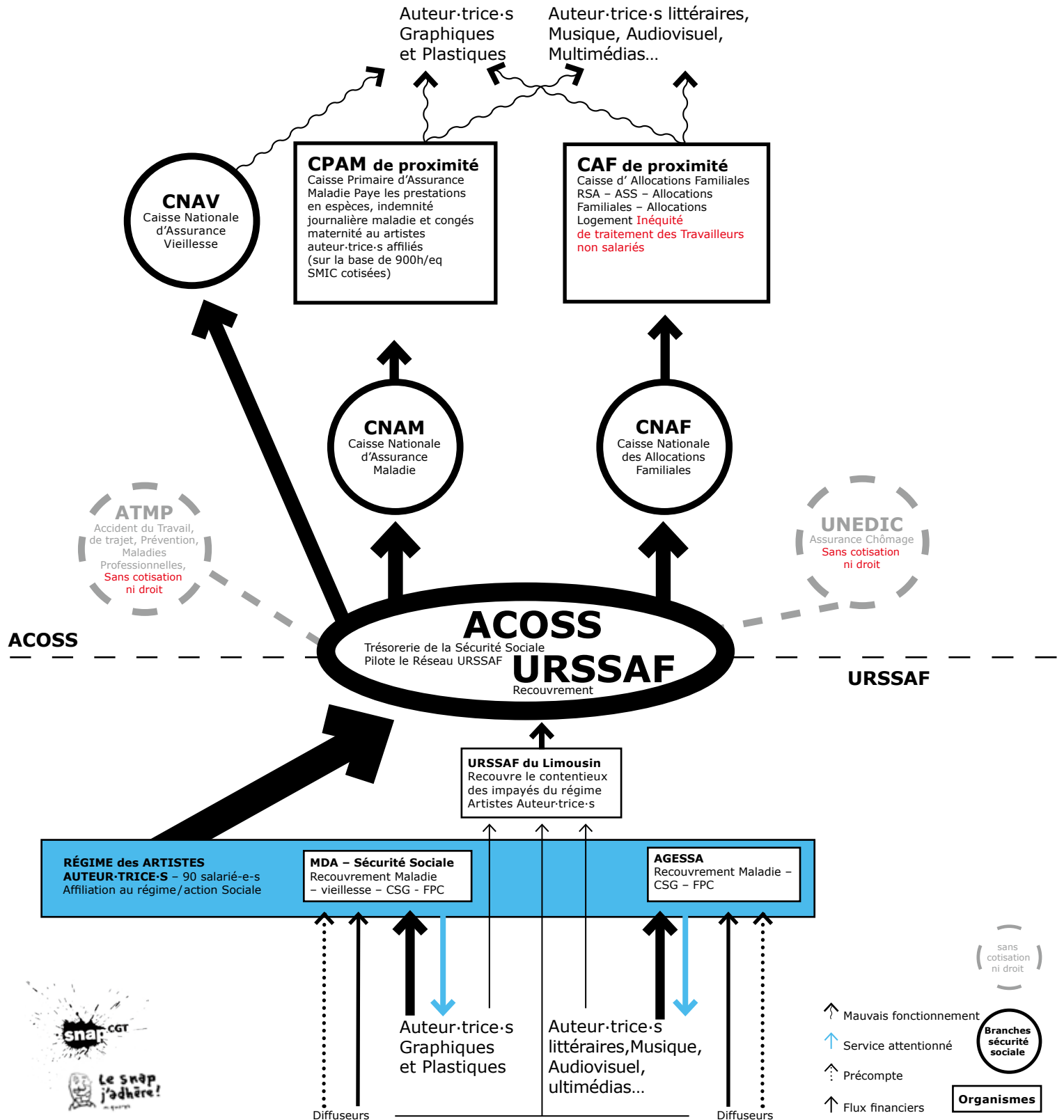
Diffuseurs Certains contribuent au régime pour le financement de la Commission d'Action Sociale. D'autres ne contribuent pas tandis qu'ils tirent des bénéfices du travail des artistes auteur·e·s : Foires, Salons, diffuseurs internet... à Réformer pour élargir le champs des contributeurs.

PRÉCOMPTE Dispositif injuste et inefficace à revoir.

CNAV Complexités rencontrées pour le calcul des trimestres validés.

CPAM de proximité Renoncement des auteur·trice·s aux revenus de substitution par méconnaissance ou anticipation de la complexité de les obtenir.

CAF de proximité de l'artiste auteur·trice Inéquité de traitement des Travaillleurs non salariés pour les allocations logement, complexité de caclul des Allocations Familiales, disparité d'accompagnement du RSA selon les Conseils Départementaux



Situation critique à éviter

transfert brutal du recouvrement à l'URSSAF (2019-2020) prévu par la loi de finance sécurité sociale 2018

MDA - AGESSA Missions substantives: Affiliation au régime - action Sociale- Désignation par les Ministères de tutelles d'un Conseil d'Administration (**plus d'élection représentative** des organisations d'artistes auteur·trice·s)
 - Les deux organismes **sous totale dépendance de subventions** (combien de temps 20 postes pour l'affiliation et l'action sociale ?)
 - **Dispersion de personnels qualifiés dans le réseau URSSAF** (perte des compétences de traitement des pratiques de nos métiers)

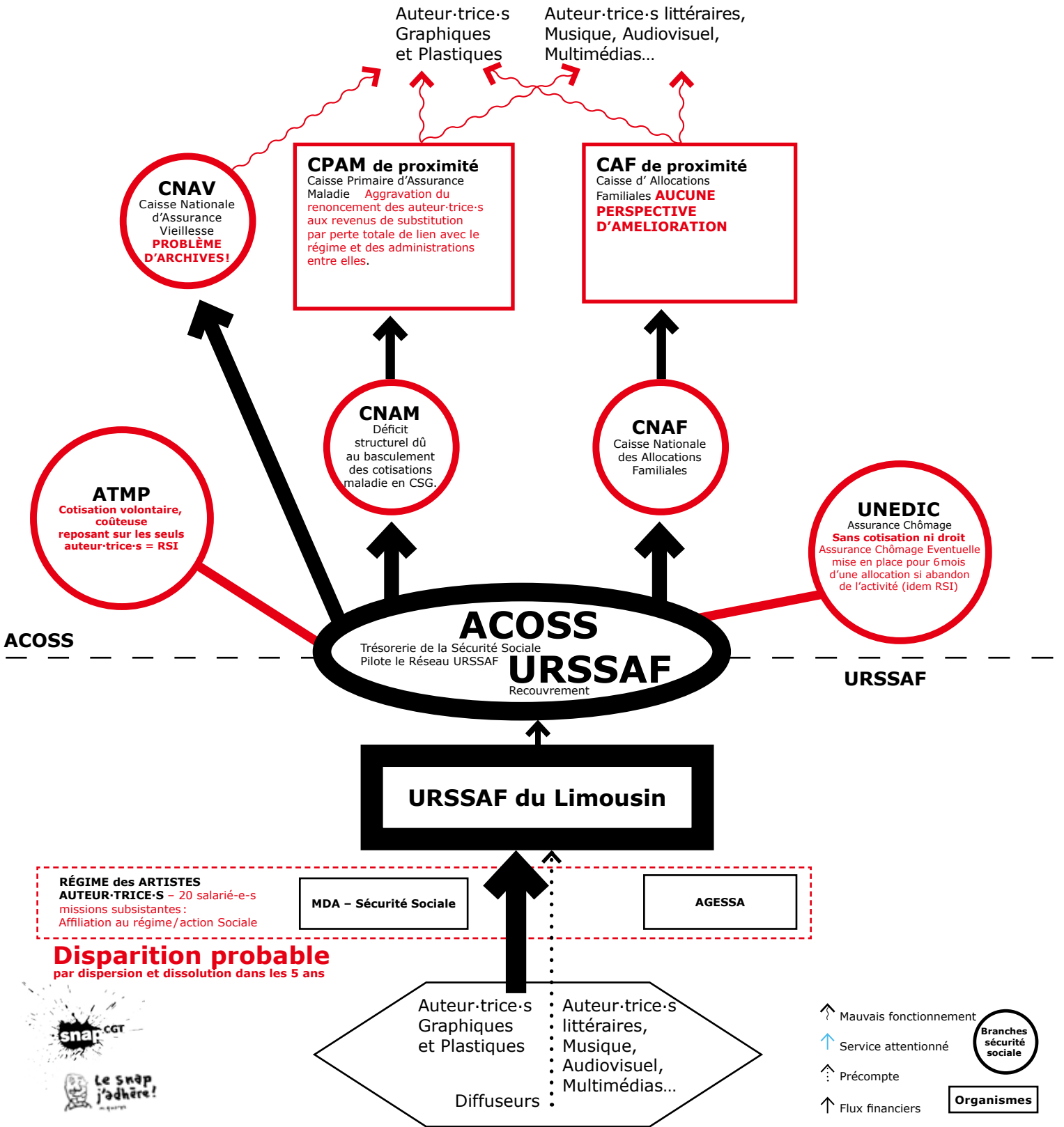
CNAV Complexités qui risquent de s'accroître avec la perte de compétences des organismes. **PROBLÈME DES ARCHIVES!**

CNAF Allocations Logement **AUCUNE PERSPECTIVE D'AMELIORATION**

URSSAF Limousin Perte de toute proximité et de regard sur le système - **Risque de dysfonctionnements majeurs**

UNEDIC Assurance chômage éventuelle mise en place pour 6 mois d'une allocation si abandon de l'activité (idem RSI)

CAF de proximité de l'artiste auteur RSA - ASS - Allocations Familiales - Allocations Logement **AUCUNE PERSPECTIVE D'AMELIORATION**



Transition proposée et défendue

RÉGIME des ARTISTES AUTEUR·TRICE·S

- statut unifié des salariés avec passerelles d'emplois aux régimes sociaux ou fonction publique
 - commissions d'action sociale
 - commissions professionnelles (champs des activités)
 - suivi des renvois aux autres régimes
 - identification, reconnaissance, carte professionnelle
 - service public d'information (statuts, droits et devoirs)
 - commission d'évaluation des activités accessoires
 - transmission à l'IRCEC des seuls affiliés obligatoires
 - transmission à l'AFDAS de tous les ayant droit
 - chambre syndicale des auteur·e·s
- Elections Professionnelles pour piloter l'organisme et désigner ses représentants aux diverses instances d'évaluation de la transition du régime.

ATMP Expérimentation sur 3 ans financée par les excédents de la branche - Instance d'évaluation à créer Accident du Travail, de trajet, Maladies Professionnelles, Prévention

CNAV Instance d'évaluation à créer

cellule spécialisée de la CPAM de Paris Calcul des prestations en espèces avec additivité des droits cumulés par régime.

CPAM de proximité Paiement des Indemnités Journalières Maladie Congés parentaux, Invalidité, capital décès

CNAM Ouverture de droit sur la base de 600h/eq SMIC cotisées

